Je suis Charlie !

L'onde de choc a atteint le moindre recoin de la campagne. La majorité des habitants de St-Roman présents aux vœux a apprécié la sobriété grave de l'évocation des massacres par le maire, et la minute de silence qui a suivi.

Je suis Charlie, c'est bien « Je suis cette valeur démocratique ». Un grand nombre d'habitants de St Roman a vécu comme une nécessité la participation aux rassemblements spontanés qui ont jalonnés la fameuse semaine du 7 janvier, à Ganges à l'appel de tous les horizons, à St-Hippolyte, Alès, ou Valleraugue, comme à Montpellier et ailleurs, et plusieurs d'entre nous, par concours de circonstance, l'ont vécu place de la République à Paris. C'était comme vouloir affirmer ce que notre histoire depuis, au moins, les Lumières - notre histoire trébuchante et parfois enfant gâté, teintée d' *« isthmes »* malodorants - persiste à vouloir définitivement installer : la liberté d'exprimer, de penser, d'appartenir.
Manifester après ce massacre, c'est mettre à jour les valeurs endormies.

NB : Une pensée aussi pour les 230 lycéennes vendues par Boko Haram pour les extraire de la Connaissance, et les 4000 villageois, femmes et enfants massacrés le 10 janvier par les mêmes tueurs fondamentalistes.

Comète : « le ciel remarquable de Saint-Roman »

Des astronomes sont venus de Montpellier pour observer Lovejoy, une comète visible à l'œil nu pendant plusieurs jours de janvier vers 9h du soir. Le ciel pur, loin des parasites lumineux des zones plus habitées, le dégagement exceptionnel, nous valent la visite de scientifiques passionnés.

Nous sommes quelques-uns à avoir eu la chance de voir à l'œil nu, mieux encore avec les jumelles, cette comète au-dessus de la Fage, dans la constellation du Taureau, à deux pas (vu d'ici !!) d'Orion.
En s'approchant du soleil, la comète a développé une chevelure d'une brillance inattendue, d'environ 9 millions de kilomètres.
C'est un spectacle qui se reproduira dans 8000 ans. En attendant, les astronomes heureux de la visibilité rare, offerte à St-Roman, nous ont proposé de nous donner des nouvelles d'autres évènements célestes, que nous communiquerons volontiers à tous ceux qui s'y intéressent.

Janvier 2015

Bulletin communal

Année 2015 n° 79

MAIRIE
30440
ST ROMAN DE CODIERES
TÉL : 04 67 81 30 50

La caravane de l'animation sera sur la place de St Roman de Codières Lundi 9, mardi10, vendredi 20 février 2015, de 14h à 18h

Pour tous les jeunes ! Venez nombreux !

Sommaire :

Conseil du 6 janvier 2015
Conseil du 10 janvier 2015
Les festivités
et informations diverses

Vos articles, vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer en Mairie ou auprès de Michel Tasset.

Les vœux :

Ce samedi 11 janvier, pas d'auto satisfaction municipale. Une minute de silence fut observée à l'occasion des vœux en hommage aux dix sept personnes assassinées en ce début d'année 2015. Le maire, Luc Villaret a rappelé que la liberté du « vivre ensemble » ne se négociait pas et que nous devions protéger nos droits, face à la barbarie, de penser, d'écrire, de critiquer, seul barrage contre l'obscurantisme de quelques activistes soi-disant religieux pour qui la vie n'a pas de valeur.

Le mot du maire :

En ce début d'année, ou le flot tumultueux de l'histoire donne le ton, que ce soit en Grèce, au Moyen Orient ou en France, il est de coutume pour un maire de souhaiter une bonne année aux habitants de sa commune.
C'est de bonne grâce que je me plie à cette tradition. N'oublions pas, que dans les périodes troublées, la solidarité, la volonté d'action commune et l'entraide sont les seules antidotes au pessimisme.
C'est donc avec cet état d'esprit, que, me joignant aux élus du conseil municipal, je vous souhaite à tous, bonne et heureuse année et que ne vous manque ni santé ni amitié.

Luc Villaret

Compte rendu du conseil municipal du 6 janvier 2015

Présents : Gérard Etancelin, Pierre Boissière, Luc Villaret, Nathalie Sordoillet, Thierry Land, Nicolle Caillat, Frederick Pascal, Sylvie Fenétrier, Gaultier Sordoillet, Adrienne Lautric.
Absente : Geneviève Decisier qui donne procuration à Adrienne Lautric.
Après lecture du compte rendu du Conseil municipal du 30 septembre 2014, Luc Villaret, maire, demande que le conseil veuille bien ajouter un objet à l'ordre du jour. Il s'agit d'une acquisition foncière par la commune. Cette demande est acceptée.

Demande de subventions suite aux intempéries de l'automne 2014:

Après visite du technicien du Conseil Général estimant à 135.000 € les dégâts sur les voies communales, Luc et Pierre ont questionné 4 entreprises et ont travaillé sur les devis. Les interventions portent sur 10 chemins. Suite à une remarque de Thierry Landes sur l'efficacité dans le temps de « l'emploi » sur les routes, ils ont expliqué que du « bi couche » serait utilisé en fonction des besoins. Un calcul précis et économe amène le coût des travaux à 82 259 € H.T
Le Préfet a promis la prise en charge de 50% du coût. Le Conseil accepte par vote à l'unanimité que le maire demande les subventions pour ce montant

Indemnité de conseil pour le percepteur :

Cette indemnité annuelle pour les services de la trésorerie est de 283,79€, n'est pas remise en cause et est attribuée à l'unanimité.

Groupement forestier :

Une décision doit être prise concernant un nouvel investissement dans le Groupement Forestier de Saint-Martial. Pierre Boissière qui est le représentant de notre commune a senti lors de l'assemblée générale de décembre un nouvel esprit d'ouverture. L'entrée en matière de sujets tabous depuis des décennies semble proche, et des avancées sont en cours (affouage, chasse, …). C'est ainsi que l'investissement de l'Etat, actuellement dans une phase de remboursement au compte-gouttes, pourrait s'accélérer par des appels de fonds aux actionnaires, dont notre commune. Pour limiter les risques, le maire demande l'expertise d'un technicien forestier quant à la possibilité de rembourser la dette par de la vente de bois sur pied. L'assemblée générale a projeté une réunion le 29 janvier à 18h à St Martial.

Aparté financier :

Le Maire fait un point sur les finances de la commune. Le bilan est positif au regard des dépenses qui nous attendent, nous continuons dans le sens de l'économie et de la prudence. Il souligne l'importance de notre prochain budget.

Les festivités !

Week-end chargé à la bergerie en cette fin d'année : samedi 20 décembre, soirée théâtre par la Cie « Les bourbouillades », une pièce de Claude Anselme « Les fleurs du cagadou », digression humoristique et quelquefois politiques autour d'un lieu d'aisances bien connu de nos grands parents.

Ce dimanche 21 décembre, ce fut l'après-midi récréative de Noël, organisé par la mairie, avec un spectacle de prestidigitation participatif qui a ravi petits et grands, « La folle histoire de Noël » exécuté par Alain Barcet de l'académie des arts magiques. Suivirent friandises, tartes aux pommes et gâteaux divers qui composaient l'essentiel du goûter.
Chaque enfant est reparti avec son petit cadeau se préparer pour les fêtes familiales toutes proches.

Le théâtre de l'Albarède

Prochains spectacles

Vendredi 6 février 2015 à 21h.
« Jacques et Mylène », théâtre de boulevard revisité. Avec Philippe Nicolle et Ingrid Strelkoff « Quelle funeste journée ! J'apprends en cinq minutes que ma mère est la maîtresse de l'oncle de ma fiancée qui elle-même est l'amante de mon propre père … je crois que je vais aller me suicider. » (extrait du 1er épisode) Durée 1h15

Vendredi 27 février, 21h.
« Bang » propose au public d'assister à une séance de cinéma pour visionner un western, mais avec les acteurs sur scène ! Suivi de d' « Isaya », musique folk de deux sœurs, Calamity Jane des temps modernes, puis « Mekanik Kantatik » concert de musique actuelle, Nicolas Cante, à entendre et à voir. Durée, 4h

Label rue à St Roman

Samedi 29 novembre, dans le cadre du festival Label Rue, l'association Eurék'art a présenté deux spectacles qui ont réuni, malgré la tempête, une soixantaine de personnes. D'abord « Tadek pogrom » : Émilien Urbach, le narrateur, cherche à finir sa pièce avec le public. Son grand père, Tadek, immigré juif et Polonais, s'est enrôlé en Espagne en 1936, a combattu dans le maquis et fini médecin dans les mines de charbon du côté d'Alès, comme nombre de compatriotes. Le public fut invité à participer à la reconstitution d'un lynchage pour la dernière scène du spectacle , qui fut diversement appréciée par l'auditoire. « Label rue » à St Roman

Dans un tout autre registre, « Le sourire du naufragé » : Claire Ducreux a fait rêver les spectateurs avec un spectacle de danse, d'humour et d'émotion sur une musique du violoncelliste argentin Jorge Saraute soulignant bien la mélancolie de ce vagabond qui trouve refuge, comme témoin de sa solitude, dans les bras d'une sculpture d'Eduardo Cuadrado. Lisa et Julien, complices extraits du public, ont été un instant les compagnons de fortune du personnage, lui redonnant temporairement la joie de vivre. Tout le monde fut invité ensuite à une soupe à l'oignon.

Soirée de Nouvel An

A renouveler !
Le 31 décembre dernier a eu lieu à la Bergerie superbement décorée et sonorisée par quelques habitants et amis, une soirée très conviviale. Unanimement appréciée des habitants « de 7 à 77 ans » qui y ont participé, c'est une première à renouveler avec tous ceux qui le souhaitent.

Naissance :

Jules, Max, Henri, Martens est né le 29 décembre 2014.
Félicitations à ses parents Benoit Martens et Laure Martin de Driolle

Point sur les projets en cours :

La halle :
Gérard Etancelin. et Luc Villaret. ont vu les architectes. Ils ont montré qu'ils sont aptes à réduire les dépenses en ne passant pas par un bureau d'étude.

L'éco hameau :
La DDTM en préalable à tout nouveau dépôt de dossier nous demande d'être accompagné par un bureau d'architecte. Aucun texte nous l'impose, notre premier projet parfaitement conforme suivra donc sa route au tribunal administratif.
Malgré cela, cette éventualité est investiguée. Des contacts sont pris avec des cabinets d'architectes, il est discuté des coûts et de l'opportunité de cette action.

La filière bois :
une bonne nouvelle concerne l'autorisation du Conseil Général d'ouvrir une sortie sur la D153 (vers Monache). Nous avons maintenant l'entrée, l'espace Marguerite Liron et la sortie, ce qui nous permet de tout régulariser chez le notaire.

Bassin à La Fage :
La source du Vidourle dont 90m3 quotidien sont accordés à Cros, vient d'être mise aux normes par un bassin construit le long de la conduite vers le hameau de la Bastide. La commune a demandé à cette occasion un droit d'eau. Ce bassin pourra, moyennant finances desservir les mas situés en bas de vallée. Gérard Etancelin souligne qu'il faut connaitre le volume disponible.

Calade à Conduzorgues :
Un morceau de calade doit être fait à Conduzorgues.
La commune a fait réaliser quatre devis par des entreprises locales. La mieux disante a fourni un devis de plus de 4000€. Il est envisagé d'effectuer les travaux à l'aide de l'employé communal sous la direction de Pierre Boissière.

Plan communal de sauvegarde :
Nous avons reçu le schéma de Plan de sauvegarde communal que nous avons demandé auprès du CDIS (centre départemental d'incendie et de secours). Il est primordial que la mairie puisse faire face de façon organisée à une future catastrophe. Des procédures à mettre en place vont être élaborées. Ce schéma va être envoyé par mail à tous les conseillers.

Centenaire de la guerre 14-18
Collecte par T Landes de photos et d'objets se rapportant à la guerre, et en lien avec la commune, et organisation d'une projection cinématographique par Gaultier Sordoillet. Ces éléments feront partie d'un moment commémoratif organisé par le Maire et les personnes intéressées.

mail : mairiestroman@orange.fr
www.saintromandecodieres.fr

Compte rendu du conseil municipal du 6 janvier 2015 (suite…)

Association du marché :

Le Maire demande que des membres du conseil suivent les réunions à sa place :
Gaultier Sordoillet et Pierre Boissière se proposent.

Vente d'une propriété à Bourras :

Les descendants de M. Soulier vendent la maison en bord de route et les 10 hectares attenant pour 100.000 €. Gérard Etancelin. a alerté la commune sur cette opportunité.
Le Maire a entrepris les démarches de renseignement (constructibilité, valeur, accord avec le propriétaire). Il estime que cela va dans le sens de l'avenir, de l'intérêt général et d' une politique d'accès au foncier d'une commune qui en a peu.
Dans le même temps, un groupe réunissant des habitants de Bourras et deux artisans du futur éco hameau monte un projet collectif, clairement orienté vers la vie de ce hameau en même temps que des possibilités personnelles d'activités. Il dispose de 78.000 €
La mairie bénéficiant pendant quelques jours de la préférence de la part du vendeur, propose de lier les affaires, et d'acquérir du terrain au prorata des 22.000 € restant.
Après une discussion assez vive sur la situation, le maire a demandé au conseil son accord pour poursuivre dans le sens d'une expertise précise des biens à acquérir. Adrienne Lautric . et Thierry Landes. se sont abstenus, tandis que les autres conseillers ont accepté.
Les jours à venir vont servir à préciser qui acquiert quoi, avec l'aide professionnelle de Frédérick Pascal.
Le conseil se réunit de nouveau pour une décision définitive samedi 9 janvier à 15h.30.

Bergerie et acoustique :

le 30 septembre dernier le conseil avait remis à la prochaine réunion la décision sur l'offre d'amélioration acoustique demandée à Sonia Médina. Cela allait dans le sens d'amélioration et d'entretien des lieux existants par la Mairie. Après qu'Adrienne Lautric. ait exposé les arguments tant de la nécessité d'usage, la bonne résolution technique, dans une esthétique très appropriée, et de prix modique en rapport avec l'ouvrage, le conseil a décidé par 6 voix contre (Luc V., Nathalie S., Pierre B., Thierry L., Sylvie F., Gaultier S.) de reporter ce projet, estimant que d'autres priorités se dégagent pour l'instant, notamment au regard de la lourde facture due aux intempéries.

AVIS :

Mrs William Dumas Député
et William Toulouse Conseiller Général du Gard
Seront présents en mairie le jeudi 5 février 2015
De 9h45 à 10h45
Vous pouvez venir les rencontrer !

Compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2015

Présents : Sylvie Fenétrier, Luc Villaret, Frederick Pascal Pierre Boissière, Thierry Landes Nathalie Sordoillet, Nicole Caillat, Adrienne Lautric, Gérard Etancelin
Absents excusés : Geneviève Decisier, qui donne procuration à Adrienne, Gaultier Sordoillet qui donne procuration à Nathalie.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 6 janvier 2015, le maire ouvre la séance.
Il demande à ajouter un point concernant une demande de permis.
S'agissant de l'ordre du jour, il concernait un seul point : le projet d'achat de la propriété de Bourras.
Le maire informe qu'une expertise a été faite par Frédérick Pascal et que la mairie a la possibilité d'acheter le bien de la succession Soulier, dans le hameau de Bourras. Un groupe de résidents et de non résident de la commune a le projet de s'installer sur ce lieu afin d'y développer une activité. Ce projet concerne l'habitat, le développement d'une activité commerciale et d'une activité d'accueil.
Puis il donne la parole à Frédérick Pascal qui explique le découpage qui lui a paru le plus opportun entre le groupe d'acheteurs et la mairie.

Une discussion a eu lieu, et Frédérick Pascal a proposé aux associés de préciser leur projet afin que les élus en prennent connaissance. La municipalité accompagnera le projet.

Hélène Fourgeau, Laurent Poggiale et Jean-Michel Cima expliquent qu'il s'agit de créer, dans le bâti existant, une maison collective pour y établir une épicerie, un lieu de discussions et d'échanges, de vie culturelle et d'autres activités. Pour les deux artisans candidats à l'éco hameau de Ferrier, il s'agit d'y construire leurs ateliers et leur habitat. Et pour le reste du terrain, la création d'un jardin pédagogique.

Nicole Caillat demande ce qu'ils envisagent comme surface constructible totale sur les terrains, et voudrait avoir une idée de l'impact du projet que nous soutenons.
Pour Luc Villaret, cette question relève à la fois de la DDTM et des choix d'ordre privé des membres du groupe d'acheteurs.
Plusieurs personnes interviennent (Gérard, Hélène, Laurent Mérienne, Frédérick) pour préciser que le construit ceinturera l'habitat existant, conformément à la loi Montagne.

Le conseil est informé du fait que la commune souhaite acquérir pour 17 000€ 6 hectares 7 sur les 10 qui ne sont pas constructibles, plus éloignés du hameau.
Le maire estime que la constitution d'une réserve foncière est un enjeu primordial pour toute commune. C'est ce type d'acquisition qui a permis aux Sordoillet d'habiter Ferrier, et que nous ne courrons pas de risque avec un achat foncier. Il ajoute qu'il agit pour le long terme, contrairement aux préoccupations de court terme des intérêts privés. Frédérick exprime que dans le cas présent, l'intérêt de la commune n'est pas d'acheter des terres mais d'aller dans le sens des projets d'un groupe de résidents. Le projet de vie sur la commune est une idée primordiale pour Pierre Boissière, ainsi que pour Thierry Landes qui ajoute que la Mairie peut ainsi accompagner ce projet sans grever le budget de la commune.
Le conseil municipal donne pouvoir au maire d'engager les démarches pour l'acquisition de ce bien.

Voté à 10 voix pour et 1 abstention (Adrienne).